



PV CC Coppet 3/2020

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
- 2. Appel;**
- 3. Assermentation de 3 conseillers;**
- 4. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2020 ;**
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal;**
- 6. Communications de la Municipalité;**
- 7. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux;**
- 8. Renouvellement des membres du Bureau pour l'année 2020-2021;**
 - Nomination du Président;**
 - Nomination du 1er vice-Président;**
 - Nomination du 2ème vice-Président;**
 - Nomination des scrutateurs;**
 - Nomination des scrutateurs suppléants;**
- 9. Nomination d'une nouvelle secrétaire suppléante;**
- 10. Préavis no 11/2019-2020 concernant l'adaptation des tarifs du port de petite batellerie de Coppet;**
- 11. Préavis no 12/2019-2020 concernant les comptes communaux de l'année 2019;**
- 12. Préavis no 13/2019-2020 concernant le rapport de gestion 2019;**
- 13. Préavis no 14/2019-2020 concernant le renouvellement des autorités communales pour la législature 2021-2026;**
- 14. Résolution de soutien-Reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton ;**
- 15. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour;**
- 16. Divers et propositions individuelles.**

A handwritten signature or set of initials in dark ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a personal mark.

1. Modification de l'ordre du jour

Aucune

2. Appel

Présents	:	41
Excusés	:	12
Absents	:	2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 21 voix.

3. Assermentation de 2 conseillers

Mme Sibylla de Vries et M. Fabien Romanens sont assermentés.

4. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2020

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 9 mars est approuvé à la majorité avec 3 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président demande une minute de silence pour le décès de M. J.-L. Gavin, ancien Président du conseil communal et papa de la secrétaire du conseil communal Mme C. Gavin, ainsi que pour le décès de M. S. Mariné, fils de M. L. Mariné, conseiller communal.

Il annonce qu'il n'y aura pas de séance au mois d'août et rappelle aux présidents des commissions de lui communiquer les dates de leurs séances.

6. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : informe, en réponse à une question de M. Reto Camponovo qui désirait savoir pourquoi la communauté tarifaire Unireso s'étendait parfois en France voisine et pas dans le canton de Vaud, que la commune de Coppet est couverte par la communauté tarifaire Mobilis et que cette dernière n'a pas voulu rejoindre la discussion liée à la tarification du Léman Express.

Il s'excuse auprès de la commission des finances au sujet du préavis de la Copétane. La commission avait demandé le report du dossier et la Municipalité n'en a pas tenu compte. Une nouvelle rencontre se tiendra pour apporter de plus amples informations à la commission.

M. J.-C. Trotti : annonce que les travaux concernant la réfection du ch. des Teyses, du ch. du Canal et la pose des abribus sont terminés et qu'il reste un solde positif sur chacun de ces 3 préavis. Le projet de rénovation du chemin des Rojalets est terminé. Un préavis sera soumis au Conseil communal lorsque la situation financière de la commune le permettra. Concernant les Rocailles, la Municipalité sera plus sévère par rapport aux nuisances sonores et au problème de parking. En réponse à une question de M. Reto Camponovo, il est indiqué que l'arbre qui devait être supprimé ne le sera finalement pas, bien qu'il ne bénéficie pas de suffisamment d'eau et qu'il commence à dépérir. Son maintien aura aussi pour conséquence la création de moins de places de stationnement qu'initialement prévu. La passerelle du ch. d'Haussonville sera réparée ponctuellement. La mise à l'enquête de la RC1 est terminée, il reste l'adjudication du génie civil, puis l'envoyer du dossier à la Confédération. Ces travaux obtiendront environ CHF 800'000.00 d'aide.

Mme F. Sugrañes Wildi : suite à l'annonce du Conseil Fédéral du 13 mars, un gros travail a été effectué pour mettre en place le service d'accueil et gérer les annulations des voyages d'études. La remise des diplômes du secondaire aura lieu par deux classes et les promotions des élèves primaires auront lieu par classe.

M. F. Keller : suite au recours du mois de novembre, concernant la piscine-patinoire, le dossier est dans les mains de la justice, l'avocat de la commune est intervenu pour solliciter une audience et celle-ci aura lieu à la fin du mois de septembre 2020.

M. T. Marchand : suite au Covid, une structure d'entraide a été créée, la commune a téléphoné à 400 aînés, un service a été mis en place le 21 mars. 91 personnes étaient demandantes et 19 ont utilisé le service régulièrement. 60 bénévoles se sont inscrits.

Les manifestations ont été annulées jusqu'au 28 juin. Le 1^{er} août sera aussi annulé. La subvention à la culture sera maintenue, ainsi que le soutien aux commerçants.

La nouvelle version du site internet sera mise en ligne en octobre.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil : aucun.

La rénovation de la salle communale et la construction d'un restaurant seront soumises à la commission consultative mise sur pied pour accompagner la Municipalité dans ce projet.

7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

AJET : Mme H. Rodrigues.

Grâce à la formation de gestion de crise que les employées ont reçu, la crise du Covid s'est bien passée. Les comptes et l'achat de mobilier pour la crèche de Chavannes-des-Bois et la crèche de Crans ont été acceptés. 48 places supplémentaires ont été créées. Le projet de fusion Ajet et Ascot avance, ainsi que le projet d'agrandissement des Coppalines.

Région-Nyon : Mme A. Cherbuin.

La réfection de la route du col de la Givrine (CHF 48'000.00), l'élargissement de la route entre Nyon et Gingins (CHF 35'000.00) et l'interpellation concernant la pollution lumineuse sur la RC1 ont été acceptés. Ce dernier point est de la compétence communale, mais Région-Nyon s'en inquiète et accompagnera les communes.

8. Renouvellement des membres du Bureau pour l'année 2020-2021;

- **Nomination du Président;**
- **Nomination du 1er vice-Président;**
- **Nomination du 2ème vice-Président;**
- **Nomination des scrutateurs,**
- **Nomination des scrutateurs suppléants;**

Président : M. Yves Riesen est réélu par acclamation.

1^{ère} vice-Présidente : Mme Valérie Pauli-Calatroni est réélue par acclamation.

2^{ème} vice-Président : M. Vincent Moret est réélu par acclamation.

Les scrutateurs : Mme Mireille Juillard et M. Yves Burger sont réélus par acclamation.

Les scrutateurs suppléants : M. Hans Peter Zbinden et M. Mario Favre sont réélus par acclamation.

9. Nomination d'une nouvelle secrétaire suppléante;

Mme Christine Mutton est nommée par acclamation.



10. Préavis no 11/2019-2020 concernant l'adaptation des tarifs du port de petite batellerie de Coppet;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. A. Alliste lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis N° 11/2019-2020 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 12 | 2019-2020 concernant les comptes communaux de l'année 2019 ;

A la demande du Président, le rapporteur des Finances, M. W. Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur chacun des postes.

M. G. Produit informe que l'année 2019 a été difficile. Les charges communales sont de 25%, les charges intercommunales de 10% et les charges cantonales de 65%. La facture sociale est de 14 millions, divisée par moitié commune/canton. En 2022, une nouvelle répartition entrera en vigueur. La présentation chiffrée peut être demandée par courriel à la secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède aux votes suivants :

1. Administration générale - charges

1. Administration générale	CHF 5'497'454.29	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

M. G. Cherbuin, concernant le point 180.318.84, désirerait augmenter le prix des cartes afin de couvrir les invendus.

1. Administration générale - revenus

1. Administration générale	CHF 2'195'567.06	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances – charges

2. Finances	CHF 10'257'158.22	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

2. Finances	CHF 30'854'130.86	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

3. Domaines et Bâtiments	CHF 233'365.79	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

3. Domaines et bâtiments	CHF 405'258.20	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – charges

4. Travaux	CHF 1'670'935.42	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

4. Travaux	CHF 1'014'297.01	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2'004'258.96	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 1
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

M. G. Cherbuin, concerne le point 511.312.3, pour quelle raison l'augmentation du coût de l'électricité est dû au chauffage à distance ?

M. J.-C. Trotti : le chauffage à distance demande plus de consommation électrique.

M. G. Cherbuin, concerne le point 511.319.10, pourquoi passe-t-on de 600m³ à 900m³ d'eau ?

M. J.-M. Cherbuin : cela est probablement dû à une fuite ou peut-être que la consommation 2018 était faible, à surveiller.

5. Instruction publique et cultes - revenus

5. Instruction publ. et culte	CHF 395'500.00	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police - charges

6. Police	CHF 2'076'705.32	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

M. A. Alliste, concerne le point 655.321.4, pourquoi la consommation est en coût et pas en litre ?

M. J.-M. Cherbuin : il n'existe pas de chiffre de consommation.

6. Police - revenus

6. Police	CHF 1'057'992.39	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale – charges

7. Sécurité sociale	CHF 14'194'828.64	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

7. Sécurité sociale	CHF 11'961.35	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------	----------	---------	----------------

Total des charges

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

Total des charges	CHF 35'934'706.64	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Total des revenus

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des revenus

Total des revenus	CHF 35'934'706.87	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Résultat de l'exercice

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du résultat de l'exercice.

Résultat de l'exercice (bénéfice)	CHF	0.23	Oui : 40	Non : 0	Abstention : 0
-----------------------------------	-----	------	----------	---------	----------------

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. B. Muller s'inquiète d'entendre des termes comme augmentation d'impôt et situation alarmante, il désire que la Municipalité réagisse vite sur la situation financière de la commune. Au vu des dépenses et des revenus, l'augmentation d'impôt est inévitable. Il désire que des investissements soient faits pour amener des revenus dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 12/2019-2020 relatif aux comptes communaux 2019, est accepté à l'unanimité et **décharge est donnée à la Municipalité.**

12. Préavis no 13/2019-2020 concernant le rapport de gestion 2019;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. A. Alliste lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

M. R. Ferro demande s'il s'agit d'un doublon en page 59 qui parle de la gestion de la déchèterie et de la gestion des cartes d'accès.

M. G. Produit confirme le doublon.

M. N. Gerber s'interroge sur le manque de charge du port en page 51. Il demande s'il existe un cahier des charges pour le garde du port et quels sont les travaux exécutés en 2019. Il déplore les mauvaises herbes, les chaînes cassées et le fond du lac pas assez profond.

M. G. Produit répond que le port a été refait en 2005, avec une augmentation des taxes et un amortissement sur 20 ans. Actuellement, les travaux effectués sont des travaux de maintien.

Aucuns travaux importants ne sont prévus avant 2025. Les bateaux sont de plus en plus larges. Il faudra diminuer le nombre de places pour augmenter la largeur des places.

M. J.-C. Trotti ajoute que le cahier des charges du gardien du port n'existe pas, il s'agit de M. Jacques Bertoncini. La surveillance est effectuée. En cas de problème, il faut joindre le gardien du port.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis N° 13/2019-2020 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis no 14/2019-2020 concernant le renouvellement des autorités communales pour la législature 2021-2026;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission Ad Hoc, Mme V. Pauli Calatroni lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

Mme A. Cherbuin demande si passer de 55 à 65 conseillers permettrait de présenter une liste unique. Le Président confirme.

M. J.-P. Blanchoud invite à déposer une liste d'entente pour une meilleure cohésion.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 36

Non : 1

Abst. : 3

Le préavis N° 14/2019-2020 est accepté à la majorité.

14. Résolution de soutien-Reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton ;

Le Président explique que la démarche est lancée par la commune de Crans.

Mme A. Cherbuin informe qu'une résolution demande à la Municipalité d'aller plus loin. Celle-ci doit être déposée par une personne et doit être signée. Cette demande n'est donc pas une résolution. La facture sociale apparaîtra toujours, si ça n'est pas sur les comptes de la commune cela sera sur les comptes du canton. Une bascule des charges comprendra une bascule des augmentations d'impôts. Cette résolution n'a aucune validité.

M. G. Produit ajoute que le canton ne prendra jamais le 100% de la facture sociale. 121 sur 309 communes veulent que cela change. Le canton adapte ses impôts par rapport à ses charges et devra les augmenter de 16 à 28 pt, les communes diminueraient alors leurs impôts. La commune de Coppet fait partie de l'Association de Communes Vaudoises et non de l'Union des Communes Vaudoises.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la discussion et l'Assemblée passe au vote, à bulletin secret, sur le soutien de la résolution.

Oui : 15

Non : 12

Abst. : 14

La résolution de soutien-Reprise totale des charges est acceptée.

15. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour ;

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

Mme A. Cherbuin demande que dans l'extrait du procès-verbal, l'acceptation de la résolution soit adressée à l'UCV.

16. Divers et propositions individuelles ;

Mme C. Manoury demande comment la commune gère les tensions entre l'école de voile et les propriétaires voisins et si la commune pense installer des bornes électriques pour les voitures.

M. J.-C. Trotti informe que la commune est satisfaite de l'école de voile et qu'il y aura toujours des tensions avec les voisins, malheureusement on ne peut jamais satisfaire tout le monde. Les parents sont eux aussi satisfaits des services que propose l'école de voile.

Une borne électrique est prévue dans le cadre des travaux de la traversée du Bourg.

M. S. Voide demande si le Food Truck reviendra aux Rocailles.

M. J.-C Trotti répond qu'il y a eu un changement fritures/hamburgers et que ces derniers travaillent avec le tenancier de la buvette.

M. S. Mazzoli s'inquiète du parking des Rocailles. Il contient 50 voitures, plus 50 voitures le long de la RC1. Aujourd'hui, le parking provisoire contient 200 places. Selon la superficie des Rocailles, combien de personnes peut-on y accepter (avec ou sans Covid). Les WC sont-ils adaptés ? un panneau indiquant les heures d'ouverture des Rocailles au bord de la RC1 serait utile. Le camping et les caravanes sont-ils autorisés ?

M. G. Produit : les Rocailles (parc et plage) mesurent 7'000m² env. Les assistants de sécurité et la police passent régulièrement. Il n'y a pas de quota pour le nombre de visiteurs. Les WC sont nettoyés régulièrement. Les voitures ventouses seront évacuées. La Municipalité prend bonne note de ces remarques. Il faut rappeler que l'ancienne STEP appartient au canton et que la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut à ce niveau.

Mme H. Rodrigues : l'école de voile est victime de son succès, elle encourage la commune à garder l'école de voile.

M. G. Greccucio ajoute que le week-end, il y a tellement de monde qu'un bon nombre de Copétans n'y vont plus. Il propose une caméra, comme dans les parkings, afin de limiter le temps de parcage. Le problème se retrouve aussi aux Rojalets, il serait bien que les ASP soient plus souvent au chemin Bleu et que des patrouilleurs seraient les bienvenus.

Mme L. Bory rappelle que les plongeurs sont interdits au débarcadère. Il y a des risques d'accidents lors d'accostage de bateau. Le second risque est que la CGN ne veuille plus venir sur Coppet. Il y a quelques années, un garde était là à chaque débarquement.

M. F. Keller explique que les ASP passent et interpellent les plongeurs. Le meilleur moyen est d'appeler la police, quelques soient les nuisances.

M. N. Gerber remercie la commune pour la pose de la décoration des abribus.

Mme F. Janssens demande de bien vouloir baisser la luminosité des lampadaires la nuit sur la RC1.

M. J.-C. Trotti annonce qu'il est possible de régler la luminosité. Cela se fait individuellement sur chaque lampadaire et cela est au frais de la commune.

M. O. Bouchet annonce que les croisements paddles et nageurs sont dangereux. Y-a-t-il un règlement ou des surveillances ?

M. J.-C. Trotti informe que les paddles ne doivent pas être dans la zone de baignade.

Mme H. Rodrigues s'interroge sur une deuxième vague du Corona. La commune sera-t-elle prête ?

M. G. Produit répond qu'avec l'expérience cela sera plus facile. Il y a une solidarité entre les commerçants.

M. R. Ferro pense que si une deuxième vague arrive, il faudra gérer la déchetterie autrement.

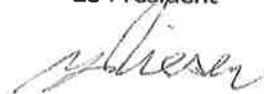
M. F. Keller : pendant la pandémie les gens ont profité pour ranger leurs caves et leurs greniers, ces déchets, qui sont non périssables, devaient être conservés à domicile, conformément aux directives de la Confédération. La restriction du nombre de personnes dans un lieu public sera le même.



La séance est levée à 23h00.

La prochaine séance est prévue le lundi 28 septembre à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin